

Renvoi spécial non approuvé dans la mention finale :

Pour les besoins de la publicité foncière, il y a lieu de remplacer le paragraphe « IMPOT SUR LA PLUS-VALUE » (page 5) par le suivant :

IMPOT SUR LA PLUS-VALUE

Le notaire soussigné a spécialement averti le VENDEUR des dispositions légales relatives aux plus-values immobilières des particuliers.

À cet égard, le VENDEUR, personne physique, déclare :

- que son domicile est bien celui indiqué en tête du présent acte ;
- que le service des impôts dont il dépend est TARBES (65023), Rue du Maréchal Juin ;
- et que l'IMMEUBLE vendu lui appartient ainsi qu'il est indiqué au paragraphe " EFFET RELATIF " et qu'il avait alors une valeur de 70 000 Francs soit 10 671,43 € ;

En outre, il reconnaît être informé :

- que le montant de l'impôt dû au titre de la plus-value immobilière des particuliers sera prélevé par le notaire soussigné sur le prix de la vente et versé à la conservation des hypothèques avant l'exécution de la formalité fusionnée ou au service des impôts avant l'exécution de la formalité de l'enregistrement ;

- et que la plus-value résultant de la vente sera taxée au taux forfaitaire prévu par les dispositions de l'article 200 B du Code général des impôts auquel viennent s'ajouter la CSG et autres prélèvements sociaux.

La déclaration de plus-value sera déposée à l'appui de la réquisition de publier l'acte à la conservation des hypothèques dont dépend l'IMMEUBLE vendu ou lors de la présentation de l'acte au service des impôts pour enregistrement.

À cette déclaration sera jointe la somme représentant le montant de l'impôt sur le revenu afférent à la plus-value.

Le reste sans changement.

POUR EXPEDITION CONFORME



HYPOTHEQUES TARBES
1ER BUREAU

DATE 21/03/2011
DOSSIER N° 348
NBRRE PIERCE 1/1

✓ A



VENTE CHEVALLIER/GRAMOND (VR) -

L'AN DEUX MILLE ONZE
LE VINGT-SIX FÉVRIER

A LA BARTHE-DE-NESTE (Hautes-Pyrénées), en l'étude.

Maitre Virginie ROUSSEAU sousigné, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Jean-Claude ROUSSEAU, Audrey BARDOT-FERRAGE et Virginie ROUSSEAU, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office notarial à LA BARTHE-DE-NESTE (65250), 5, route d'Espagne."

A reçu le présent acte authentique, contenant VENTE, à la requête des personnes ci-après identifiées.

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEUR

Monsieur Frédéric, Régis, Camille CHEVALLIER, Libraire, célibataire majeur, demeurant à BEGOLE (65190), 49 Route du village.
N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.
Né à MONTFAVET (84140), le 30 mai 1963.
De nationalité Française.
La ou les personnes identifiées ci-dessus étant dénommées dans le corps du présent acte "Le VENDEUR".

Reçu : Huit cent quatre-vingt-deux Euros
Reçu par
notaire

2011 D N° 2293
Publié et enregistré le 21/03/2011 à la conservation des Hypothèques de TARBES 1ER BUREAU
Droits : 865,00 EUR
Salaires : 17,00 EUR
TOTAL : 882,00 EUR
Le Conservateur,
Andre LOUIS

pour



66
Bm
Om
Ve

2013